

# COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2014

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, CHOQUET Brigitte, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre,

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 6 avril 2014
2. Commission d'appel d'offres et d'adjudication à caractère permanent
3. Délégués au Syndicat des Communes Forestières du Ripshubel
4. Délégué au Tourisme
5. Subvention ravalement de façades
6. Achat tondeuse
7. Travaux Stade
8. Admission en non valeur
9. Divers
  - Info DETR ( éclairage public )
  - Visites, informations

#### Points rajoutés :

- Commission communale des impôts directs
- Décision modificative – Affectation du résultat
- Rapport annuel 2013 du SDEA
- Rapport annuel 2013 de GRDF

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

<b>Point 1 : Approbation du procès-Verbal du 6 avril 2014</b>
---

Les commissions sont réajustées et complétées comme suit :

Commission des travaux : M. GOETZ

Commission vie associative : M. WENGER au lieu de M. WEISSGERBER

Commission des affaires scolaires : MMES DUCHMANN et KLEIN

Commission urbanisme : MM. GOETZ et WEISSGERBER

Commission environnement : M. GOETZ

Commission des aînés : MME BAUER

Pour le reste, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<b>Point 2 : Commission d'appel d'offres et d'adjudication à caractère permanent</b>
--

Le Conseil Municipal, procédant au scrutin secret, élit les membres suivants :

Titulaires :

- M. Fernand FEIG ( Président )
- M. Georges CRONIMUS
- M. Jean-Louis RUDLOFF
- MME Caroline BAUER

Suppléants :

- MME Sylvie KLEIN
- M. Pierre WEISSGERBER
- M. Jean-Marc GOETZ

### **Point 3 : Désignation des délégués au Syndicat des Communes forestières du Ripshubel**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de Mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au Syndicat des Communes forestières du Ripshubel, conformément à ses statuts.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT ) et notamment ses articles L.2121-21 ;

**APRES** avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

**APRES** en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner par scrutin secret, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT et élit à la majorité absolue

- M. Jean-Louis RUDLOFF ( Titulaire )
- M. Pierre WEISSGERBER ( Titulaire )
- M. Nicolas JOST ( suppléant )

Délégués de la commune de Gumbrechtshoffen au sein du Syndicat des Communes forestières du Ripshubel

### **Point 4 : Désignation du délégué au Tourisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de Mars 2014, il convient de désigner le représentant siégeant à l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains, conformément à ses statuts.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT ) et notamment ses articles L.2121-21 ;

**APRES** avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

**APRES** en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner par scrutin secret, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT et élit à la majorité absolue

- M. Georges CRONIMUS

Délégué de la commune de Gumbrechtshoffen à l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains

### **Point 5 : Subvention ravalement de façades**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention de 304,90 € à M. STRINTZ Willy, demeurant 13 rue du Muguet à Gumbrechtshoffen pour le ravalement de façades.

### **Point 6 : Achat tondeuse**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'acquérir une nouvelle tondeuse
- D'inscrire une somme de 4.000 € au budget 2014, par décision modificative
- D'autoriser le Maire à signer la proposition la mieux disante

### **Point 7 : Travaux au stade – Aménagement d'un local de rangement et de deux sanitaires**

Vu la délibération du 29 mars 2012 approuvant les travaux d'aménagement d'un local de rangement et de deux sanitaires au stade,

Vu la convention du 14 juin 2012 entre la commune de Gumbrechtshoffen et l'Union Sportive de Gumbrechtshoffen,

Vu l'avancement du projet,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide** d'inscrire les crédits suivants par décision modificative au budget 2014 :

Dépenses :

compte 21735 – Installations générales, agencements, aménagements : 51.000 €

Recettes :

Compte 1313 – Subventions Conseil Général : 8.500 € ( 17 % )

Compte 1318 – Subventions LAFA: 6.300 € ( 12 % )

Solde charge commune ( dont FCTVA ) : 36.200 € ( 71 % )

**Autorise** le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution des travaux et à signer les documents y relatifs.

### **Point 8 : Admission en non valeurs**

Vu le montant des impayés du redevable VERQUIN Stéphane 2 rue Creuse à Gumbrechtshoffen, d'un montant de 177,00 € au titre de la location de la salle des fêtes,

Vu le motif d'irrecouvrabilité et la décision du Tribunal d'effacer les dettes du redevable, en raison d'un surendettement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide,

- d'admettre en non-valeur la somme de 177,00 € du redevable VERQUIN Stéphane
- de prévoir les crédits dans le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

### **Point 9 : Constitution de la commission communale des impôts directs**

Le conseil municipal

DECIDE de proposer les personnes désignées ci-dessous pour constituer la commission communale des impôts directs :

Catégories de contribuables	Membres titulaires	Membres suppléants
Représentant des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	M. FROELICH Jacques 23 rue du Tilleul M. KLEIN Herbert 2 rue d'Uhrwiller	M. MULLER Charles 31 rue des Pigeons M. GUTH Samuel 7 rue d'Engwiller
Représentant des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	M. GAST Gilbert 8 rue des roses M. STEPHAN Jean-Pierre 1 rue Paul Verlaine	M. JACOB Georges 38 rue d'Uhrwiller M. BALMER Jean-Georges 28 rue de Reichshoffen

Représentant des contribuables soumis à la taxe d'habitation	M. SCHILKNECHT Jean-Michel 2a rue des Pigeons M. MULLER Jacques 16 rue de Reichshoffen	M. FELDEN Jean-Luc 6 rue d'Engwiller M. BEGLIUOMINI Robert 20 rue Principale
Représentant des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Mme KAYSER Cathy 51 rue Principale Mme GUTH Claudine 1a rue principale	M. ANWEILLER Raymond 3 rue des Pigeons M. BERGER Jean-Marie 8 rue des Vosges
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	M. URBAN René 23 rue des Vosges UTTENHOFFEN M. AMANN Jacques 2, rue de la Gare 67690 HATTEN	M. FRICKER Jean-Georges 2 rue de Belle Vue ENGWILLER M. MILLEMANN Alfred Luterbacherhof 67110 REICHSHOFFEN
Représentant des propriétaires de bois et forêts	M. MEYER Roland 2b rue principale M. MULLER Jacky Ferme le Moulin	M. WAMBACH Alfred 22a rue d'Uhrwiller M. GOETZ Camille 12 rue Principale

**Point 10: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 – Budget général**

**Vu** la délibération du 13 mars 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

**Constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 271 356,18 €, et non de 271 356,15 €

Le conseil municipal, décide :  
- d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Excédent de la section d'investissement	+
Besoin de financement des restes à réaliser	2 698,97
Besoin de financement de la section d'investissement, y compris reste à réaliser	-
	8 013,00
	+5 314,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent</b>	<b>271 356,18</b>
<b>Déficit</b>	
A) Excédent au 31/12/2013	271 356,18
Affectation obligatoire	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement, (compte 1068)	5 314,03
<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	
Affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	266 042,15

- de modifier les crédits par décision modificative au budget, comme suit :  
002 excédent reporté + 0,03 €

Délibération adoptée à l'unanimité

**Point 11 : Rapport annuel 2013 du SDEA**

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel 2013 du SDEA – compétence assainissement, présenté par M. CRONIMUS.

**Point 12 : Compte rendu d'activité de la concession GRDF**

Le conseil municipal, prend acte du compte rendu d'activité 2013 de GRDF, présenté par M. CRONIMUS.

**Point 13 : Divers**

- Aménagement entrée Est de l'agglomération : la commission d'attribution des subventions au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ( DETR ) n'a pas donné suite à la demande faite par la commune pour le projet d'éclairage public.
- ABRAPA : le Président propose de rencontrer les élus pour présenter l'association. Le projet des villas d'accueil familial pour personnes âgées sera présenté par M. HOPPE.
- APOIN : le maire présente l'association humanitaire, d'entraide qui fait travailler les personnes en grande difficulté dans le but d'une insertion professionnelle. Les actions sont ponctuelles et spécifiques, comme la récolte des fruits et divers travaux.
- Une visite du patrimoine de la commune est prévue le 14 septembre 2014 à 9h.